

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 26 JUIN 2025**

**MISE EN PLACE DE LA SEANCE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b>	<p><b>Désignation du secrétaire de séance - Vote</b></p> <p>Monsieur Thierry BUISSON est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1 24SGADP0083</b>	<p><b>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<p style="text-align: center;"><b>2</b> <b>24SGADP0084</b></p>	<p><b>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</b></p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<p style="text-align: center;"><b>3</b> <b>24SGADP0085</b></p>	<p><b>Mission Animation Territoriale - création d'un emploi permanent de Chargé de mission coopération / mutualisation avec les communes</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la Mission Animation Territoriale un emploi à temps complet, de Chargé de mission coopération/mutualisation avec les communes à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant des catégories hiérarchiques B et A de la filière administrative sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et Attaché ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>4</b> <b>24SGADP0086</b>	<p><b>Direction des Systèmes d'Information - Service applications et expérience utilisateurs - Suppression et création d'un emploi permanent</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, de Géomaticien à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant des catégories hiérarchiques B et A de la filière technique sur les grades de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et ingénieur,</li><li>- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule applications et données du service applications et expérience utilisateurs de la DSI un emploi à temps complet, de responsable de la mission SIG, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B de la filière technique sur les grades de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et de la catégorie A de la filière technique sur le grade d'ingénieur,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<p style="text-align: center;"><b>5</b> <b>24SGADP0087</b></p>	<p><b>Direction de la Voirie Territorialisée - service ingénierie - suppression et création d'un emploi permanent</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, d'opérateur topographe au sein de la cellule projets communaux et maintenance des ouvrages du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,</li><li>- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule gestion domaniale du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée un emploi à temps complet, d'instructeur de gestion domaniale, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>6</b> <b>24SGADP0088</b></p>	<p><b>Direction de la Gestion des Déchets - Service ingénierie et contrats - Création d'un emploi permanent</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer un emploi permanent, à temps complet, de Chargé des politiques intercommunales de nettoyage au sein du service ingénierie et contrats de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière technique de catégorie B sur les grades de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>7</b> <b>24SGADP0089</b></p>	<p><b>Direction Aménagement Opérationnel - Création d'un emploi permanent de chargé de projets environnement</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la Direction Aménagement Opérationnel un emploi à temps complet, de Chargé de projet environnement à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie A des filières administrative et technique sur les grades d'attaché et d'ingénieur ;</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;</li> <li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;</li> <li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p><b>8</b> <b>24SGADP0090</b></p>	<p><b>Direction Ecomusée - Service expositions - Création d'un emploi permanent de chargé de projet d'expositions</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein du service expositions de la direction de l'Ecomusée un emploi à temps complet, de Chargé(e) de projets d'expositions à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie A de la filière culturelle sur le grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;</li> <li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;</li> <li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>David MARTI</b></p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">9 24SGADP0091</p>	<p><b>Direction des transports et de la mobilité - suppression et création d'un emploi permanent</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi non permanent à temps complet, de Chargé(e) de mission vélo/mobilités actives sur la base d'un contrat de projet à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe ;</li><li>- De créer, à compter du 01/07/2025, un emploi permanent à temps complet, de Chargé(e) de mission vélo/mobilités actives à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">David MARTI</p>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>10</b> <b>24SGADP0092</b></p>	<p><b>Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De renouveler, à compter du 4 septembre 2025, le contrat de projet, emploi non permanent à temps complet, sur le poste de Conseiller en prévention et gestion des déchets – amélioration des collectes au sein du service prévention des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif, rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif, pour une durée de un an renouvelable, par décision expresse, dans la limite de 4 ans.</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li><li>- De préciser que la rémunération sera fixée dans les conditions définies ci-dessus ;</li><li>- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;</li><li>- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>11</b> <b>24SGADP0093</b></p>	<p><b>Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Cellule foncier - Création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer un emploi non permanent à temps complet au sein de la cellule foncier de la direction des affaires juridiques et de la commande publique relevant de la catégorie C de la filière administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité ;</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois ;</li> <li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;</li> <li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;</li> <li>- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>12</b> <b>24SGADP0094</b></p>	<p><b>Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de juriste, emploi relevant de la catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois ;</li> <li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;</li> <li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;</li> <li>- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

Adopté : OUI	
Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)	
Observations : Adoption à l'unanimité.	

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<b>13 24SGADP0095</b>	<p><b>Service développement territorial durable - Création d'un emploi non permanent de chargé de projet "Projet Alimentaire Territorial"</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer, à compter du 01/07/2025, un emploi non permanent, à temps complet, de chargé de projet « Projet Alimentaire Territorial » à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie hiérarchique B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et de la catégorie hiérarchique A des filières administrative et technique sur les grades d'attaché et d'ingénieur afin de mener à bien le projet ci-dessus énoncé,</li> <li>- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans,</li> <li>- de dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,</li> <li>- de mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,</li> <li>- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,</li> <li>- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>
---------------------------	--	--------------------

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>14</b> <b>24SGADP0096</b></p>	<p><b>Direction de la Gestion des Déchets - création des emplois saisonniers 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité 31 emplois non permanents à temps complet sous contrat à durée déterminée dont 27 emplois d'agents de collecte au sein du service collecte des déchets et 4 emplois d'agents de haut de quai au sein du service déchèteries de la Direction de la Gestion des Déchets calibré sur le grade d'adjoint technique territorial et répartis comme suit :<ul style="list-style-type: none"><li>o 16 postes d'agent de collecte pour les secteurs nord et sud : période de juillet et août ;</li><li>o 4 postes d'agent de haut de quai pour les secteurs nord et sud : période de juillet et août ;</li><li>o 11 postes d'agent de collecte pour les secteurs nord et sud de 2 semaines en fin d'année, afin de faire face aux congés et de ne pas faire appel massivement à l'intérim ;</li></ul></li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité,</li><li>- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,</li><li>- De mettre à jour le tableau des effectifs,</li><li>- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,</li><li>- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,</li><li>- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p><b>15</b> <b>24SGADP0097</b></p>	<p><b>Création de postes d'apprentis année 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver la création de 13 contrats d'apprentissage répartis comme suit :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Pôle/Direction/ Service</th> <th style="width: 15%;">Nombre de poste</th> <th style="width: 45%;">Diplôme préparé</th> <th style="width: 15%;">Durée de la formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DG/MAT</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Master 2 juriste des collectivités territoriales</td> <td style="text-align: center;">1 an</td> </tr> <tr> <td>DG/MESE</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Master 1/2 IDET (Ingénierie du développement territorial) – Master Communication</td> <td style="text-align: center;">2 ans</td> </tr> <tr> <td>PR/DAJCP/Foncier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Licence professionnelle AES – Licence professionnelle métiers du notariat</td> <td style="text-align: center;">1 an</td> </tr> <tr> <td>PR/DSI/SAEU</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BAC +2 Gestionnaire en maintenance et support informatique</td> <td style="text-align: center;">1 an</td> </tr> <tr> <td>PR/DRH</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Licence ou Master Gestion des ressources humaines – Licence professionnelle AES</td> <td style="text-align: center;">1 an à 2 ans</td> </tr> <tr> <td>PAPT/Ecomusée/Expositions</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Master 2 Expographie Muséographie</td> <td style="text-align: center;">1 an</td> </tr> <tr> <td>PAPT/DPD/Urbanisme réglementaire et prévisionnel</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Master 2 Urbanisme et Aménagement</td> <td style="text-align: center;">1 an</td> </tr> <tr> <td>PAPT/DAO</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BUT Génie civil</td> <td style="text-align: center;">3 ans</td> </tr> <tr> <td>PRP/DTM</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Master Transport et mobilité</td> <td style="text-align: center;">1 à 2 ans</td> </tr> <tr> <td>PRP/DEA/Ingénierie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS Métiers de l'eau</td> <td style="text-align: center;">1 à 2 ans</td> </tr> <tr> <td>PRP/DEA/Assainissement</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS métiers de l'eau – Licence professionnelle Environnement spécialité eau</td> <td style="text-align: center;">1 à 2 ans</td> </tr> <tr> <td>PRP/DVT/Ingénierie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BTS Travaux publics – BUT Génie civil – Construction durable</td> <td style="text-align: center;">2 à 3 ans</td> </tr> <tr> <td>PRP/DVT/Exploitation</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>BTS Travaux publics – BTS Géomètre Topographe</td> <td style="text-align: center;">2 ans</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Pôle/Direction/ Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation	DG/MAT	1	Master 2 juriste des collectivités territoriales	1 an	DG/MESE	1	Master 1/2 IDET (Ingénierie du développement territorial) – Master Communication	2 ans	PR/DAJCP/Foncier	1	Licence professionnelle AES – Licence professionnelle métiers du notariat	1 an	PR/DSI/SAEU	1	BAC +2 Gestionnaire en maintenance et support informatique	1 an	PR/DRH	1	Licence ou Master Gestion des ressources humaines – Licence professionnelle AES	1 an à 2 ans	PAPT/Ecomusée/Expositions	1	Master 2 Expographie Muséographie	1 an	PAPT/DPD/Urbanisme réglementaire et prévisionnel	1	Master 2 Urbanisme et Aménagement	1 an	PAPT/DAO	1	BUT Génie civil	3 ans	PRP/DTM	1	Master Transport et mobilité	1 à 2 ans	PRP/DEA/Ingénierie	1	BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS Métiers de l'eau	1 à 2 ans	PRP/DEA/Assainissement	1	BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS métiers de l'eau – Licence professionnelle Environnement spécialité eau	1 à 2 ans	PRP/DVT/Ingénierie	1	BTS Travaux publics – BUT Génie civil – Construction durable	2 à 3 ans	PRP/DVT/Exploitation	1	BTS Travaux publics – BTS Géomètre Topographe	2 ans	<p><b>David MARTI</b></p>
Pôle/Direction/ Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation																																																							
DG/MAT	1	Master 2 juriste des collectivités territoriales	1 an																																																							
DG/MESE	1	Master 1/2 IDET (Ingénierie du développement territorial) – Master Communication	2 ans																																																							
PR/DAJCP/Foncier	1	Licence professionnelle AES – Licence professionnelle métiers du notariat	1 an																																																							
PR/DSI/SAEU	1	BAC +2 Gestionnaire en maintenance et support informatique	1 an																																																							
PR/DRH	1	Licence ou Master Gestion des ressources humaines – Licence professionnelle AES	1 an à 2 ans																																																							
PAPT/Ecomusée/Expositions	1	Master 2 Expographie Muséographie	1 an																																																							
PAPT/DPD/Urbanisme réglementaire et prévisionnel	1	Master 2 Urbanisme et Aménagement	1 an																																																							
PAPT/DAO	1	BUT Génie civil	3 ans																																																							
PRP/DTM	1	Master Transport et mobilité	1 à 2 ans																																																							
PRP/DEA/Ingénierie	1	BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS Métiers de l'eau	1 à 2 ans																																																							
PRP/DEA/Assainissement	1	BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS métiers de l'eau – Licence professionnelle Environnement spécialité eau	1 à 2 ans																																																							
PRP/DVT/Ingénierie	1	BTS Travaux publics – BUT Génie civil – Construction durable	2 à 3 ans																																																							
PRP/DVT/Exploitation	1	BTS Travaux publics – BTS Géomètre Topographe	2 ans																																																							

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>16</b> <b>24SGADP0098</b></p>	<p><b>Tableau des effectifs - Création d'emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De créer les emplois suivants :</li></ul> <p><b><u>Filière technique :</u></b></p> <p><u>Promotion interne :</u></p> <p>Ingénieur : 1 Technicien : 1 Agent de maîtrise : 1</p> <p><u>Avancements de grades :</u></p> <p>Ingénieur principal : 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : 3</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 au 01/07/2025</li><li>- 1 au 01/10/2025</li></ul> <p>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 11</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 5 à compter du 01/07/2025</li><li>- 1 à compter du 01/08/2025</li><li>- 1 à compter du 01/09/2025</li><li>- 1 à compter du 01/10/2025</li><li>- 2 à compter du 01/11/2025</li><li>- 1 à compter du 01/12/2025</li></ul> <p><b><u>Filière administrative :</u></b></p> <p><u>Promotion interne :</u></p> <p>Attaché : 1 Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1</p> <p><u>Avancements de grades :</u></p> <p>Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : 3</p> <p><b><u>Filière culturelle :</u></b></p> <p><u>Promotion interne :</u></p> <p>Assistant de conservation du patrimoine : 1</p> <p><u>Avancements de grades :</u></p> <p>Assistant de conservation du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

	<p>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mettre à jour le tableau des effectifs ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

**QUESTIONS FINANCIERES**

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
<p><b>1</b> <b>24SGADP0099</b></p>	<p><b>Compte administratif 2024 - Budget Principal - Modification de la maquette budgétaire</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'annuler et de remplacer la maquette budgétaire annexée au compte administratif 2024 du budget principal par celle annexée à la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 62 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>Evelyne COUILLEROT</b></p>

**QUESTIONS FINANCIERES**

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
<p><b>2</b> <b>24SGADP0100</b></p>	<p><b>Budget Principal - Vote d'une décision modificative</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<p><b>David MARTI</b></p>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>3</b> <b>24SGADP0101</b>	<b>Budget Eau - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>4</b> <b>24SGADP0102</b>	<b>Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>5</b> <b>24SGADP0103</b>	<b>Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget ZA Économique et Commerciale, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>6</b> <b>24SGADP0104</b>	<b>Budget Lotissement - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget annexe Lotissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)  Observations : Adoption à la majorité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>7</b> <b>24SGADP0105</b>	<b>Budget Transports - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)  Observations : Adoption à la majorité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>8</b> <b>24SGADP0106</b>	<b>Mise à jour des AP/CP</b>  Le conseil décide :  - D'approuver l'ensemble des ajustements présentés dans le rapport et figurant dans le tableau joint au présent rapport de certaines autorisations de programme.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)  Observations : Adoption à l'unanimité.	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>9</b> <b>24SGADP0107</b>	<p><b>Association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De verser à l'association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire une subvention exceptionnelle de 5 000 € en fonctionnement.</li><li>- A prélever cette somme sur la ligne correspondante au budget de la Communauté Urbaine.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 15 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b> <b>24SGADP0108</b>	<p><b>LE CREUSOT - Ilot Jean Jaurès - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'aménagement de l'îlot Jean-Jaurès ;</li><li>- D'approuver le règlement et la fiche technique annexés à la présente délibération ;</li><li>- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président, en qualité de Président du jury de sélection, à désigner les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cet appel à manifestation d'intérêt.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<b>Evelyne COUILLEROT</b>

## DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>2</b> <b>24SGADP0109</b>	<p><b>LE CREUSOT- Ilot urbain dégradé phase 1 - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune du Creusot portant sur l'opération de désamiantage et de démolition au sein de l'ilot urbain dégradé, annexé au rapport.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.</li><li>- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.</li><li>- D'imputer les recettes aux lignes du budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<b>Evelyne COUILLEROT</b>

## DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>3</b> <b>24SGADP0110</b>	<p><b>PERRECY-LES-FORGES - Engagement sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'accepter la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer un périmètre délimité des abords sur la commune de Perrecy-les-Forges. La procédure s'inscrira dans le calendrier de la modification de droit commun N°2 du plan local d'urbanisme intercommunal.</li><li>- D'autoriser Madame Frédérique LEMOINE, en qualité de Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme prévisionnel et au foncier, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

## DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>4</b> <b>24SGADP0111</b>	<p><b>PERRECY-LES-FORGES - Avis relatif au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De donner un avis favorable sur le projet de périmètre délimité des abords autour de « l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Benoît », de Perrecy les Forges tel que présenté en annexe ;</li><li>- D'arrêter le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Perrecy-les-Forges et de l'intégrer au PLUi valant SCoT de la communauté urbaine ;</li><li>- De réaliser l'enquête publique conjointement à la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal qui interviendra en 2025 ;</li><li>- D'autoriser Madame Frédérique LEMOINE, en qualité de Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme prévisionnel et au foncier, à prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation du PDA.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Frédérique</b> <b>LEMOINE</b>

## DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>5</b> <b>24SGADP0112</b>	<p><b>MONTCEAU-LES-MINES - Gazel Energie - Demande de procédure de droit de délaissement</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De renoncer à une section de l'emplacement réservé N° ER-306-03, du sud-est de la parcelle CO227 jusqu'au sud de la parcelle CO 0310, sur une longueur de 820 mètres selon le plan joint en annexe ;</li><li>- De prendre acte de ce que le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquiescer, en sa qualité de bénéficiaire l'emplacement réservé ;</li></ul>	<b>Frédérique</b> <b>LEMOINE</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le Président, ou le vice-président ayant délégation, à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p><b>1</b> <b>24SGADP0113</b></p>	<p><b>SAINT-VALLIER - ZI La Saule - Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté d'effectuer la dernière rétrocession de l'ancien site Konecranes à la SEMCIB</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De demander à l'EPF Doubs BFC de vendre pour un montant de 750 000 € HT à la SEMCIB les parcelles cadastrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section BC n°576 d'une contenance de 32a 50ca,</li> <li>- Section BC n°588 d'une contenance de 1ha 84a 43ca,</li> <li>- Section BC n°737 d'une contenance de 29a</li> <li>- Section BC n°767 d'une contenance de 80a 53ca,</li> <li>- Section BC n°780 d'une contenance de 69a 73ca,</li> <li>- Section BC n°781 d'une contenance de 1ha 53a 39ca,</li> <li>- Section BC n°782 d'une contenance de 75a 81ca.</li> </ul> </li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant délégation, à signer tout document relatif à cette démarche.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 48 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Madame Montserrat REYES, Monsieur Guy SOUVIGNY, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Gérard DURAND, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Felix MORENO, Madame Marie-Claude JARROT, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur David</p>	<p><b>Jean-François JAUNET</b></p>
--	---	--

	MARTI, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Lionel DUPARAY et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
-----------	------------	-------------

<p><b>2</b> <b>24SGADP0114</b></p>	<p><b>LE CREUSOT - Zone Magenta - Vente de terrains complémentaires à Framatome</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles suivantes, sur la commune de LE CREUSOT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BK n°344 pour partie, d'une superficie approximative de 1492 m<sup>2</sup>,</li> <li>- BK n° 351 pour partie, d'une superficie approximative de 16 m<sup>2</sup>,</li> <li>- Et une portion de terrain non cadastrée, d'une superficie approximative de 40 m<sup>2</sup>,</li> </ul> </li> <li>- De fixer les prix de cette vente à 28,00 €/m<sup>2</sup> TTC ; Pour un montant global approximatif de vente de 43 344,00 € TTC (quarante-trois mille trois cent quarante-quatre euros, TVA sur la marge incluse), pour un total Hors Taxe de 38 298,18 € (trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-huit centimes Hors Taxe), à ajuster en fonction des surfaces effectives à céder d'après le document d'arpentage définitif à venir,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire les recettes sur les budgets correspondants (budget principal et budget annexe des zones d'activités économiques).</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>Frédérique LEMOINE</b></p>
--	--	--------------------------------------

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>3</b> <b>24SGADP0115</b>	<p><b>LE CREUSOT - Avenue de Verdun - Rue de Chanzy - Vente de terrains à Framatome pour la création d'un parking sécurisé</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles nouvellement cadastrées section AE n°230 (742 m<sup>2</sup>) et section BH n°574 (954 m<sup>2</sup>), et le volume n°1 suite à la division en volumes au niveau du pont sur les parcelles nouvellement cadastrées section AE n°229 (40 m<sup>2</sup>) et BH n°573 (61 m<sup>2</sup>), sur la commune de LE CREUSOT, au prix global et forfaitaire de sept mille euros net (7 000 € net) ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente le cas échéant et les actes authentiques à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li><li>- D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal 2025.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>4</b> <b>24SGADP0116</b>	<p><b>LE CREUSOT - Zone Harfleur 2000 - Vente de terrains à Framatome</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles BE n°576 ( 153</li></ul>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

	<p>m<sup>2</sup> environ), 581 pour partie ( 1736 m<sup>2</sup> environ) et n°582 pour partie ( 19 498 m<sup>2</sup> environ), au prix de 19,80 €/m<sup>2</sup> TTC, pour 21 387 m<sup>2</sup>, majoré de 9000 € selon l'accord entre les parties, soit un montant global à consolider en fonction des surfaces effectives à vendre définies par le DMPC à venir, de 432 462,60 € TTC (quatre cent trente-deux mille quatre cent soixante-deux euros et soixante centimes, toutes taxes comprises).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire les recettes sur le budget annexe des zones d'activités économiques.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>5</b> <b>24SGADP0117</b></p>	<p><b>Thermodyn - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 100 000 € à la SAS THERMODYN, société domiciliée au n°480 de l'allée Gustave Eiffel – 71200 LE CREUSOT dont le numéro de SIRET est le 42 876 468 200 020.</li> <li>- D'approuver les termes de la convention d'application entre l'entreprise THERMODYN et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application.</li> <li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>6</b> <b>24SGADP0118</b>	<p><b>Optimum Maintenance par l'intermédiaire de la holding SARL Mari'Invest - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € à la holding SARL MARI'INVEST, société domiciliée au 10 Place de l'Eglise, Mont-Saint-Vincent (71300) dont le numéro SIRET est le 97 942 097 300 013 ;</li><li>- D'approuver la convention d'application entre l'entreprise OPTIMUM MAINTENANCE par l'intermédiaire de la holding SARL MARI'INVEST et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>7</b> <b>24SGADP0119</b>	<p><b>Plateforme 3D - Attribution d'une subvention 2025 - Signature d'une convention d'objectifs</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la mise en place de la convention 2025 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (GIP FTLV) et l'IUT du Creusot</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 58 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Madame Barbara SARANDAO, Monsieur David MARTI et Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET et Madame Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>8</b> <b>24SGADP0120</b></p>	<p><b>Association Tremplin, Homme et Patrimoine - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € en fonctionnement à l'association Tremplin, Homme et Patrimoine ;</li><li>- D'approuver la convention d'objectifs 2025 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Tremplin, Homme et Patrimoine ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application ;</li><li>- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>9</b> <b>24SGADP0121</b></p>	<p><b>Association Arc-en-Ciel - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'attribuer à l'association Arc-en-Ciel une subvention exceptionnelle de 20 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement.</li><li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Arc-en-Ciel.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application.</li><li>- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

	<p>Nombre de votants : 62 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY et Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p align="center"><b>10</b> <b>24SGADP0122</b></p>	<p><b>Marchés de producteurs " Bienvenue à la Ferme " - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention partenariale</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7000 euros à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire dans le cadre de l'organisation des marchés de producteurs « bienvenue à la ferme » ;</li> <li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour l'année 2025 ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « bienvenue à la ferme » fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2025.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p align="center"><b>David MARTI</b></p>
--	---	--

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>11</b> <b>24SGADP0123</b>	<p><b>Développement Touristique - Contrat de Canal - Financement d'études - Convention partenariale</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention de coopération pour le financement d'actions découlant du contrat de canal du Centre joint en annexe à intervenir avec la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon et la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, La Communauté de Commune du Grand Charolais.</li><li>- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer l'ensemble des démarches afférentes.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Guy</b> <b>SOUVIGNY</b>

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b> <b>24SGADP0124</b>	<p><b>MONTCEAU-LES-MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe 2 "Renaturation des villes et villages" du Fonds Vert</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;</li><li>- De solliciter une subvention au titre du « Fonds Vert 2025 » auprès de l'Etat, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus, dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager des abords du futur cinéma à Montceau-les-Mines ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.</li></ul>	<b>Isabelle</b> <b>LOUIS</b>

	Adopté : OUI  Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)  Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<b>2</b> <b>24SGADP0125</b>	<p><b>Contrat engagements quartiers 2030 - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">La cohésion sociale et l'accès aux droits</th> <th style="text-align: right;">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">Compagnie El Ajouad</td> <td style="width: 50%;">Tenir jusqu'à l'aube</td> <td style="text-align: right;">1 000</td> </tr> <tr> <td>Arc en scène</td> <td>Théâtre forum</td> <td style="text-align: right;">4 000</td> </tr> <tr> <td>Les Z'Opposés</td> <td>Le théâtre comme vecteur de lien social</td> <td style="text-align: right;">2 500</td> </tr> <tr> <td>Place à l'action</td> <td>Programme citoyenneté</td> <td style="text-align: right;">2 000</td> </tr> <tr> <td>CTMHB</td> <td>Sport bien être pour une Inclusion sociale et santé via la pratique sportive</td> <td style="text-align: right;">4 500</td> </tr> <tr> <td>Objectif bleu</td> <td>Répit vacances</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>Sauvegarde 71</td> <td>Espace ressources de soutien à la parentalité (ERSP)</td> <td style="text-align: right;">17 500</td> </tr> <tr> <td>COCB</td> <td>Rugby</td> <td style="text-align: right;">4 000</td> </tr> <tr> <td>Pause-café</td> <td>un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</td> <td style="text-align: right;">2 500</td> </tr> <tr> <td>Creusot Défi 2000</td> <td>Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV</td> <td style="text-align: right;">4 000</td> </tr> <tr> <td>Creusot Défi 2000</td> <td>Diagnostic Forme et Santé pour les seniors</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>Futsal Montceau</td> <td>Tournois</td> <td style="text-align: right;">1 000</td> </tr> <tr> <td>Alliance dojo</td> <td>Le judo, lien social au sein des quartiers Bois du Verne et du Plessis</td> <td style="text-align: right;">4 500</td> </tr> <tr> <td>Centre de Francophonie de Bourgogne</td> <td>Humanité en marche</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> </tr> <tr> <td>Creusot Défi 2000</td> <td>Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents</td> <td style="text-align: right;">4 000</td> </tr> <tr> <td>Moving variety</td> <td>Moving variety</td> <td style="text-align: right;">2 000</td> </tr> <tr> <td>L'ARC</td> <td>A deux pas</td> <td style="text-align: right;">5 000</td> </tr> <tr> <td>Lutte et forme</td> <td>Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne</td> <td style="text-align: right;">4 000</td> </tr> <tr> <td>RCMB</td> <td>Rugby pour tous</td> <td style="text-align: right;">2 500</td> </tr> </tbody> </table>	La cohésion sociale et l'accès aux droits		Montant en €	Compagnie El Ajouad	Tenir jusqu'à l'aube	1 000	Arc en scène	Théâtre forum	4 000	Les Z'Opposés	Le théâtre comme vecteur de lien social	2 500	Place à l'action	Programme citoyenneté	2 000	CTMHB	Sport bien être pour une Inclusion sociale et santé via la pratique sportive	4 500	Objectif bleu	Répit vacances	3 000	Sauvegarde 71	Espace ressources de soutien à la parentalité (ERSP)	17 500	COCB	Rugby	4 000	Pause-café	un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	2 500	Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	4 000	Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les seniors	3 000	Futsal Montceau	Tournois	1 000	Alliance dojo	Le judo, lien social au sein des quartiers Bois du Verne et du Plessis	4 500	Centre de Francophonie de Bourgogne	Humanité en marche	3 000	Creusot Défi 2000	Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents	4 000	Moving variety	Moving variety	2 000	L'ARC	A deux pas	5 000	Lutte et forme	Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne	4 000	RCMB	Rugby pour tous	2 500	<b>Bernard</b> <b>DURAND</b>
La cohésion sociale et l'accès aux droits		Montant en €																																																												
Compagnie El Ajouad	Tenir jusqu'à l'aube	1 000																																																												
Arc en scène	Théâtre forum	4 000																																																												
Les Z'Opposés	Le théâtre comme vecteur de lien social	2 500																																																												
Place à l'action	Programme citoyenneté	2 000																																																												
CTMHB	Sport bien être pour une Inclusion sociale et santé via la pratique sportive	4 500																																																												
Objectif bleu	Répit vacances	3 000																																																												
Sauvegarde 71	Espace ressources de soutien à la parentalité (ERSP)	17 500																																																												
COCB	Rugby	4 000																																																												
Pause-café	un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	2 500																																																												
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	4 000																																																												
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les seniors	3 000																																																												
Futsal Montceau	Tournois	1 000																																																												
Alliance dojo	Le judo, lien social au sein des quartiers Bois du Verne et du Plessis	4 500																																																												
Centre de Francophonie de Bourgogne	Humanité en marche	3 000																																																												
Creusot Défi 2000	Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents	4 000																																																												
Moving variety	Moving variety	2 000																																																												
L'ARC	A deux pas	5 000																																																												
Lutte et forme	Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne	4 000																																																												
RCMB	Rugby pour tous	2 500																																																												

Zone lutte Torcy	Mon quartier à bras le corps	2 000
Fight Club 71	Insertion par le sport	2 500
Les P'tits moineaux	Les CM2 de Marie Curie à la découverte de Verdun	2 500
<b>Objectif plein emploi dans les quartiers politique de la ville</b>		
BGE	Entrepreneuriat Quartiers 2030 - Accompagnement renforcé	2 500
AgIRE	Aller-vers l'Autre et l'emploi grâce à la mobilité et une meilleure maîtrise de la langue française	10 000
APOR	Découverte de l'IA et du Numérique : outils pour l'insertion socio-professionnelle	2 000
Unis-Cité	Avec solidarité pour construire son avenir	3 000
Place à l'action	Programme insertion professionnelle	5 000
Régie de territoire nord	Guichet Emploi Insertion	3 000
<b>Tranquillité publique</b>		
Collège des Epontots	Prévenir le cyber-harcèlement	4 000

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs et porteuses de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau,
- d'autoriser le versement aux associations, porteuses de projets, des sommes précitées au titre du fonds communautaire de la politique de la ville.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 38 (dont 5 pouvoirs)

Observations : Etant précisé que Madame Barbara SARANDAO, Monsieur David MARTI, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Monique LODDO, Monsieur Eric COMMEAU, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Gilda SARANDAO, Madame Chantal LEBEAU, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Yohann CASSIER et Madame Evelyne COUILLEROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 24SGADP0126	<p><b>Écomusée - Validation des nouvelles contreparties de Mécénat</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De fixer la valeur des contreparties dans le cadre des opérations de mécénat et de partenariats dans la limite de 25% du montant du don ;</li><li>- De valider la grille des contreparties générale ainsi que leur valorisation.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS								
4 24SGADP0127	<p><b>Ecomusée - Tarification de produits des boutiques du MHI et de la Villa Perrusson</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique de la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :</li></ul> <table border="1" data-bbox="384 1469 922 1615"><thead><tr><th>Désignations</th><th>Prix de vente</th></tr></thead><tbody><tr><td>Maquette</td><td>24,90 € TTC</td></tr><tr><td>Kit créatif</td><td>19,90 € TTC</td></tr><tr><td>Mémory</td><td>14,90 € TTC</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Désignations	Prix de vente	Maquette	24,90 € TTC	Kit créatif	19,90 € TTC	Mémory	14,90 € TTC	David MARTI
Désignations	Prix de vente									
Maquette	24,90 € TTC									
Kit créatif	19,90 € TTC									
Mémory	14,90 € TTC									

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>5</b> <b>24SGADP0128</b>	<p><b>Ecomusée - Application d'une redevance en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adopter l'application d'une redevance en nature, pour la cession des droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers dans les conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Édition de livres en version papier et numérique : deux exemplaires</li><li>○ Utilisation dans un film : deux exemplaires</li><li>○ Utilisation des fonds sonores : deux exemplaires</li></ul></li><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b> <b>24SGADP0129</b>	<p><b>Services publics d'eau potable et d'assainissement - Rapports annuels 2024 des délégataires</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De prendre acte des rapports de CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	<b>Jean-Marc FRIZOT</b>

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS														
2 24SGADP0130	<p><b>Dispositif Allocation Eau - Signature d'un avenant à la convention avec la CAF</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De valider les nouveaux volumes garantis à savoir :</li></ul> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Nombre de personnes dans le foyer</th><th style="text-align: center;">Volumes garantis (m3/an)</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">40</td></tr><tr><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: center;">55</td></tr><tr><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: center;">70</td></tr><tr><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">85</td></tr><tr><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: center;">100</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Personne supplémentaire</td><td style="text-align: center;">+15</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>- De poursuivre, dans les années à venir, le dispositif tel que défini dans les délibérations de 2022 en intégrant les nouveaux volumes approuvés ci-dessus.</li><li>- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la CAF de Saône-et-Loire tel que proposé en annexe.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Nombre de personnes dans le foyer	Volumes garantis (m3/an)	1	40	2	55	3	70	4	85	5	100	Personne supplémentaire	+15	Jean-Marc FRIZOT
Nombre de personnes dans le foyer	Volumes garantis (m3/an)															
1	40															
2	55															
3	70															
4	85															
5	100															
Personne supplémentaire	+15															

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
3 24SGADP0131	<p><b>Convention de mandat relative aux aides destinées à la mise en conformité des branchements - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'approuver les termes de la convention de mandat avec l'agence de l'eau, ainsi que ses annexes,</li></ul>	Jean-Marc FRIZOT

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de solliciter les différentes aides au bénéfice des particuliers et de la Communauté Urbaine,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le dispositif pour percevoir et reverser les aides perçues aux maîtres d'ouvrages privés et, notamment, d'autoriser la signature des conventions avec les particuliers formalisant l'accord des parties,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,</li> <li>- d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INITITULES	RAPPORTEURS
<p><b>4</b> <b>24SGADP0132</b></p>	<p><b>Rétrocession des ouvrages d'eau potable de la Commune de Saint-Eugène au Syndicat Intercommunal des Eaux de Charbonnat</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser la rétrocession, à titre gratuit, des ouvrages d'eau potable listés dans la convention annexée à la présente délibération, au Syndicat des eaux de Charbonnat.</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La convention de rétrocession des ouvrages d'eau potable entre le Syndicat des eaux du Charbonnat, la CUCM et le régisseur Creusot-Montceau-Eau ;</li> <li>o Tout document afférent au présent dossier et permettant la bonne exécution de ce transfert d'ouvrages.</li> </ul> </li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>Jean-Marc FRIZOT</b></p>

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>5</b> <b>24SGADP0133</b></p>	<p><b>Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 1 : travaux sur réseau assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300401PRP</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés public, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300401PRP conclu avec le groupement DBTP, GUINOT, SNTPAM sur la base du projet annexé ayant pour objet :<ul style="list-style-type: none"><li>o D'augmenter le montant maximum annuel de 15% soit 750 000 € HT portant le montant maximal annuel à 5 750 000 € HT pour la période en cours et pour celles à venir, portant ainsi le montant maximum total, toute période confondue, à 21 500 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.</li><li>o D'intégrer les prix nouveaux</li></ul></li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Marc FRIZOT</b></p>

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>6</b> <b>24SGADP0134</b></p>	<p><b>Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 4 : travaux réseau eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300404PRP</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300404PRP conclu avec l'entreprise COLAS sur la base du projet annexé et ayant pour objet d'augmenter le montant maximum des périodes 3 et 4 de 105 000 € HT portant ainsi le montant annuel maximum à 805 000 € HT soit, toutes périodes confondues, à 3 010 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Marc FRIZOT</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<b>7</b> <b>24SGADP0135</b>	<p><b>Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Volet choisi</th> <th>Nom de la structure</th> <th>Montant alloué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Place à l'action</td> <td align="right">1 000€</td> </tr> <tr> <td align="center">1</td> <td>Matières à relier</td> <td align="right">1 840€</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Du vent dans les fleurs</td> <td align="right">600€</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant voté : 1720 euros ;</li> <li>- D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué	1	Place à l'action	1 000€	1	Matières à relier	1 840€	2	Du vent dans les fleurs	600€	<b>Jean-François</b> <b>JAUNET</b>
Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué												
1	Place à l'action	1 000€												
1	Matières à relier	1 840€												
2	Du vent dans les fleurs	600€												

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<b>8</b> <b>24SGADP0136</b>	<p><b>Appel à manifestation d'intérêt - Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Désignation du lauréat</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De désigner le groupe SOLIF, dont le siège est situé 1, place de la Victoire, 71120 Charolles comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandatement avec le groupe SOLIF ;</li> </ul>	<b>Jean-François</b> <b>JAUNET</b>
--------------------------------	---	---------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y référant ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur le budget correspondant.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p><b>9</b> <b>24SGADP0137</b></p>	<p><b>Expérimentation collecte des biodéchets - modification de fréquence de collecte</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acter les modifications de fréquence de collecte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur le secteur de Montceau-les-Mines concerné par l'expérimentation de collecte des biodéchets</li> <li>- D'acter par voie de conséquence, les modifications temporaires du règlement de collecte pour le secteur susvisé.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p><b>Jean-François JAUNET</b></p>

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p><b>10</b> <b>24SGADP0138</b></p>	<p><b>Dispositif d'accompagnement CITEO - Autorisation de candidatures</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation en la matière, à déposer une candidature auprès de CITEO dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt « Réemploi pour les collectivités » ;</li> </ul>	<p><b>Jean-François JAUNET</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en la matière, à réaliser toutes les démarches et à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'AMI lancé par le CITEO.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b> <b>24SGADP0139</b>	<p><b>Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;</li> <li>- D'imputer les sommes sur le budget correspondant.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Yohann CASSIER</b>

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>2</b> <b>24SGADP0140</b>	<p><b>GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2024</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre acte du rapport annuel du délégataire Gaz et réseau Distribution de France relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau gaz de la Communauté Urbaine pour l'année 2024.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	<b>David MARTI</b>

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>3</b> <b>24SGADP0141</b></p>	<p><b>Transports urbains - Rapport annuel 2024 du délégataire</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De prendre acte du rapport du délégataire TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2024.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Prise d'acte.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>4</b> <b>24SGADP0142</b></p>	<p><b>Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°5</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser le Président à signer la modification n°5 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains ;</li><li>- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget annexe transport.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>5</b> <b>24SGADP0143</b></p>	<p><b>Évolution des dispositions relatives au comité des partenaires de la Communauté Urbaine</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la modification de la composition du comité des partenaires telle que décrite ci-dessus ;</li><li>- D'arrêter à 4 membres le nombre de conseillers communautaires qui siègeront au sein de ce Comité.</li><li>- De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au comité des partenaires :<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur Daniel MEUNIER</li><li>• Madame Evelyne COUILLEROT</li><li>• Madame Pascale FALLOURD</li><li>• Monsieur Guy SOUVIGNY</li></ul></li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;"><b>6</b> <b>24SGADP0144</b></p>	<p><b>Transports scolaires - Mise à jour du règlement communautaire</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adopter le règlement communautaire des transports scolaires annexé à la présente délibération et comportant trois volets :<ul style="list-style-type: none"><li>I - L'organisation du transport scolaire du second degré</li><li>II - Les règles de sécurité et de discipline dans les transports scolaires</li><li>III - L'organisation du transport scolaire du premier degré.</li></ul></li><li>- De fixer sa date d'effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;"><b>David MARTI</b></p>

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS																		
<b>7</b> <b>24SGADP0145</b>	<p><b>Transports scolaires - Ajustement de la tarification années scolaire 2025-2026</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <p style="text-align: center;">- d'adopter la grille tarifaire suivante :</p> <table border="1" data-bbox="384 517 1054 1025"><thead><tr><th></th><th style="text-align: center;">A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025</th></tr></thead><tbody><tr><td>Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire</td><td style="text-align: center;">12 € par mois</td></tr><tr><td>Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td style="text-align: center;">120 €</td></tr><tr><td>Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire</td><td style="text-align: center;">12 € par mois</td></tr><tr><td>Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td style="text-align: center;">120 €</td></tr><tr><td>Délivrance d'un second duplicata</td><td style="text-align: center;">15,00 €</td></tr><tr><td>Délivrance d'un duplicata supplémentaire</td><td style="text-align: center;">25,00 €</td></tr><tr><td>Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle</td><td style="text-align: center;">0,263 €</td></tr><tr><td>Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide</td><td style="text-align: center;">72,00 €</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>		A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2025	Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois	Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €	Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois	Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €	Délivrance d'un second duplicata	15,00 €	Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €	Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €	Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	72,00 €	<b>David MARTI</b>
	A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2025																			
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois																			
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €																			
Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois																			
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €																			
Délivrance d'un second duplicata	15,00 €																			
Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €																			
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €																			
Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	72,00 €																			

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
<b>8</b> <b>24SGADP0146</b>	<p><b>Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) - Année scolaire 2025/2026</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le versement de l'Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2025/2026, pour un montant total maximum de dépenses estimé à 12 600,00 euros. Les familles bénéficiaires de cette aide sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Le montant peut être minoré si l'élève présente un nombre d'absence supérieure à 10 jours au cours de l'année scolaire.</li></ul>	<b>David MARTI</b>

Bénéficiaires	Commune	Montant AIT
Mme A	Saint-Firmin	888,73 euros
Mme A	Sanvignes-les-Mines	860,96 euros
Mme B	Saint-Firmin	592,49 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Marmagne	203,67 euros
Mr B	Saint-Symphorien-de-Marmagne	286,99 euros
Mr C	Charmoy	166,64 euros
Mr C	Saint-Vallier	370,30 euros
Mr C	Charmoy	351,79 euros
Mr C	Sanvignes-les-Mines	398,08 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros
Mme D	Perrecy-les-Forges	416,59 euros
Mme D	Les Bizots	240,70 euros
Mme M	Saint-Laurent-d'Andenay	148,12 euros
Mr G	Saint-Vallier	472,74 euros
Mr K	Montceau-les-Mines	370,30 euros
Mme D	Charmoy	342,53 euros
Mr L	Sanvignes-les-Mines	268,47 euros
Mme G	Le Breuil	222,78 euros
Mr L	Saint-Micaud	370,30 euros
Mme P	Saint-Vallier	388,82 euros
Mme V	Génélard	268,47 euros
Mme B	Ciry-le-Noble	296,24 euros
Mme P	Sanvignes-les-Mines	722,09 euros
Mr P	Sanvignes-les-Mines	749,87 euros
Mr P	Perreuil	925,76 euros
Mr P	Charmoy	379,56 euros
Mme S	Perrecy-les-Forges	490,65 euros

- D'imputer la dépense au budget principal.
- Autorise Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document se rapportant au versement de l'Aide Individuelle au Transport pour l'année scolaire 2025/2026.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs)

Observations : Adoption à l'unanimité.

### PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
-----------	-----------	-------------

<p><b>9</b> <b>24SGADP0147</b></p>	<p><b>Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du Transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2025</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'appliquer pendant la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2025 la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain, TAD inclus ainsi que la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre 10 voyages.</li> </ul>	<p><b>David MARTI</b></p>
--	---	---------------------------

	Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

La séance est levée à 21h30.

Le président,  
**David MARTI**

